



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 16 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal de la 7^{ème} assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 16 octobre 2023 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec).

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-président (en ligne)
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
Mme Hélène Langlois	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
M. Pierre-Marc Doucet	Administrateur

ABSENCES :

M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
M. André Garon	Administrateur

INVITÉS :

Mme Susie Cloutier	Organisatrice communautaire au CIUSSS-CN.
M. Mathieu Béland	Nature Québec

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Dubergier
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

Deux (2) citoyens(es) assistent à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 7^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
16 OCTOBRE 2023, 19 h 00
Salle RC-26, 330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec)
En ligne : <https://villequebec.zoom.us/j/86378861923>

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Projet Ginko : Présentation d'un projet de verdissement au CHSLD Christ-Roi par Nature Québec et le CIUSSS-CN	19 h 05
4.	Période de la conseillère municipale	19 h 35
5.	Période de questions ou commentaires des citoyens	19 h 45
6.	Enjeux de quartier	19 h 55
	6.1 Engagement pour un projet de sécurité routière 2024 et Reconduction pour 2024-2026	
	6.2 Résolution pour Communauto et àVélo	
	6.3 Trois résolutions pour des demandes de financement pour le projet Aînés	
	6.4 Résolution pour un affichage de limite de vitesse	
	6.5 Noms des rues dans Vanier – Comité mixte	
7.	Comités	20 h 45
	7.1 Table de concertation Vélo (Jean-Noël)	
	7.2 Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole).	
	7.3 Conseils d'établissements – L'École Sans-Frontières (Nicole) L'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole), l'École secondaire Vanier.	
	7.4 Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi.	
	7.5 Projet Aînés (Jacynthe).	
	7.6 Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël)	
	7.7 Vanier 2040 (Nicole)	
	7.8 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier (JNO, PMD, NL)	
	7.9 Verdissement (Pierre-Marc et André)	
	7.10 Logement (Hélène et André)	
8.	Fonctionnement	21 h 15
	8.1 Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2023	
	8.2 Trésorerie.	
	8.3 Paiement des services de secrétariat	
	8.4 Suivis des demandes de la ville.	
9.	Varia	
10.	Levée de l'assemblée	21 h 30

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les citoyens d'assister à l'assemblée en présence ou en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour. Le sujet suivant est ajouté :

6.6 – Ajout – Appui verdissement

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. PROJET GINKO : PRÉSENTATION D'UN PROJET DE VERDISSEMENT AU CHSLD CHRIST-ROI PAR NATURE QUÉBEC ET LE CIUSSS-CN

Mme Suzie Cloutier, organisatrice communautaire au CIUSSS de la Capitale nationale et M. Mathieu Béland, de Nature Québec, font la présentation du projet de verdissement au CHSLD Christ-Roi.

Mme Suzie Cloutier et M. Mathieu Béland remplacent Mme Catherine Raymond et M. Samuel Charlebois qui ont été impliqués dans ce projet.

M. Mathieu Béland explique qu'il s'agit d'un projet de Nature Québec qui a débuté il y a quelques années maintenant et financé en partie par le fonds du Grand Mouvement Desjardins. Il s'agit d'un projet de verdissement dans des établissements de personnes âgées, des CHSLD ou des HLM pour personnes âgées.

C'est un projet inclusif et intergénérationnel qui bénéficiera d'abord et avant tout aux personnes âgées. Il faut laisser la parole aux personnes âgées et leur permettre d'être les premiers acteurs de changement dans leur milieu de vie. On veut mettre l'expertise de ces personnes de l'avant.

Voir la suite en Annexe à ce procès-verbal.

4. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Coupe des frênes : Mme Alicia Despins mentionne qu'une nouvelle série d'environ 20 frênes ont été abattus en raison de l'agrile. Un total de 800 frênes seront coupés dans l'arrondissement dans le coin du parc Les Saules et Vanier. Il y aura de la plantation pour compenser cette perte. Mme Despins ne peut confirmer s'il est obligatoire de replanter des arbres. Il y a une planification de plantation pour les frênes et les ormes; on retrouve beaucoup d'information sur le site Internet de la Ville.

En ce qui concerne les coupes sur les terrains privés, Mme Despins précise qu'il faut loger un appel au 311.

Rumeur qui circule sur le coin Bourdages et Monseigneur-Plessis concernant les travaux sur le bâtiment de la CNESST : Mme Despins mentionne qu'aucune demande de permis n'a été reçue

en 2022 et 2023. Pour 2023, on se doute qu'il y ait un projet, mais rien ne va se construire. Un permis sera déposé pour 2024. Il faut aussi des autorisations de bruit émises par la Ville, si les travaux se poursuivent tard le soir.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'il pourrait y avoir des enjeux de sécurité, car l'endroit est très obscur. Mme Despins en prend note et fera des vérifications pour le bruit.

Jardins collectifs de la Ruche : Une entente a été conclue entre la Ville, la Ruche et Hydro-Québec. Il s'agit d'un projet pilote en collaboration avec Hydro-Québec. Ce terrain est situé le long du boulevard Pierre-Bertrand et de la voie ferrée, sur la rue Blouin.

Règlement sur le fonctionnement des Conseils de quartier: Mme Laveau demande s'il y a eu des développements à ce sujet avec les services juridiques. Au besoin, le Conseil de quartier soumettra à nouveau une résolution similaire à celle qui a été adoptée en 2022.

Trottoirs sur la rue Beaucage et les Halles Fleur-de-Lys : Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas de trottoir, sur une petite zone, du côté du stationnement des Halles. Serait-il possible de compléter le trottoir l'an prochain? La zone, qui est située sur les rues Chabot et Beaucage, est très petite. Une résolution a déjà été adoptée en 2022, mais aucun travail n'a été fait.

Mme Despins adresse immédiatement une demande par courriel et tiendra le Conseil de quartier informé des développements.

Airbnb sur la rue Chabot : M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'il existe un Airbnb sur la rue Chabot et demande s'il y a un règlement qui s'applique à ce sujet. Elle vérifiera s'il y a un moyen d'en savoir plus sur cette situation. Il y a deux à trois inspecteurs de la Ville qui se consacrent sur ce type de location.

Le bureau est situé entre les rues Proulx et Giguère. Il s'agit peut-être d'un courtier. Est-ce que ce genre de bureau existe dans le quartier? Après discussions, Mme Despins mentionne que la meilleure façon d'avoir de l'information est de loger une requête au 311. En 2022, la Ville de Québec a reçu 310 plaintes et remis 80 sanctions.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Aucune question ou commentaire n'a été reçu de la part des citoyens.

6. ENJEUX

6.1 – Engagement pour un projet de sécurité routière 2024 et Reconduction pour 2024-2026

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'une rencontre aura lieu cette semaine sur le projet commun des Conseils de quartier, mais le projet d'un vidéo-clip ne pourra se réaliser à cause d'un budget trop élevé. Il y aura donc des discussions pour voir si une alternative est proposée. Sinon, la responsabilité d'un projet de sécurité routière reviendra individuellement à chaque Conseil de quartier.

Mme Laveau mentionne que la présentation sur les angles morts qui s'est tenue à Val-Bélair, avec les autobus et les camions de la Ville fut très intéressante. Ce serait un excellent projet, aussi bien pour les écoles que le grand public. Il y a des coûts pour tenir cette activité.

En ce qui concerne la reconduction du programme, c'est la dernière année où il est possible de demander des fonds pour la sensibilisation du public. Il y a un besoin d'avoir des changements dans des aménagements concrets. Il y a d'autres Conseils de quartier qui demandent une reconduction du programme, avec une extension des capacités.

À la suite de la lecture de la proposition de résolution pour une demande pour la reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec et aux discussions avec Mme Alexandra Mauger et les administrateurs, il a été convenu que cette résolution sera déposée le mois prochain.

6.2 – Résolution pour Communauto et àVélo

À la suite du succès du àVélo, le système de partage à vélo pourrait être accru en 2024. Il est important d'en avoir à Vanier.

23-CA-044

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du réseau àVélo;

CONSIDÉRANT le quartier Vanier est considéré, et ce, à juste titre, comme un quartier central de la ville de Québec;

CONSIDÉRANT plusieurs quartiers centraux limitrophes tels que Lairet, Vieux-Limoilou et Saint-Sauveur ont déjà un fort réseau du vélo partage àVélo;

CONSIDÉRANT la présence d'un important axe de transport actif entre le quartier St-Sauveur et Vanier par la Passerelle des Trois-Sœurs et de la rivière St-Charles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Vanier utilisent déjà les différentes formes de transport actif;

CONSIDÉRANT que le secteur Vanier a, sur son territoire, plusieurs lieux de destination comme le secteur Fleur de Lys, le secteur commercial du boulevard Wilfrid-Hamel et des lieux institutionnels comme CLSC Des Rivières, le Centre de formation professionnelle de la construction et le Centre d'hébergement Christ-Roi;

CONSIDÉRANT la présence de deux stations réseau du vélo partage àVélo dans le secteur Bourdages;

CONSIDÉRANT le développement du secteur Fleur de Lys qui amènera un bassin de population intéressant pour le réseau du vélo partage àVélo;

CONSIDÉRANT la volonté de la part de la ville de Québec d'étendre son réseau àVélo en 2024.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et au Réseau de transport en commun de la Capitale :

1. Le déploiement de plusieurs stations du réseau àVélo dans le quartier Vanier dès 2024;

2. Que la Ville de Québec veille dans toutes ses décisions ou actions futures envers le redéveloppement du secteur à privilégier à ce qu'une station du réseau àVélo y soit intégrée.

Adopté.

M. Pierre-Marc Doucet fait la lecture de la résolution proposée pour le réseau d'autopartage Communauto dans Vanier.

Mme Alexandra Mauger propose de demander à Communauto s'il existe des statistiques sur le quartier de Vanier et l'arrondissement des Rivières concernant l'utilisation des véhicules. M. Pierre-Marc Doucet rejoindra Communauto et Accès transports viables pour obtenir des statistiques sur différents aspects.

À la suite des discussions entre les administrateurs, la résolution concernant Communauto sera déposée à la prochaine réunion.

6.3 – Trois résolutions pour le projet de financement pour le projet Aînés

Mme Jacynthe Fortin mentionne que trois demandes ont été adressées pour ce projet :

- Caisse populaire Desjardins.
- Projet d'initiatives de la Ville de Québec.
- Projet adressé aux députés.

23-CA-045

CONSIDÉRANT le bassin élevé de la population aînée dans le quartier de Vanier;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier à vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès de la Ville de Québec pour le montant maximum autorisé (4000 ou 4500\$) dans le cadre d'un Projet d'initiative, pour le projet « Carte mémoire des aînés dans Vanier ».

Adopté.

23-CA-046

CONSIDÉRANT le bassin élevé de la population aînée dans le quartier de Vanier;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier à vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès de la Caisse Desjardins Des Rivières, pour un montant de \$5000 pour le projet « Carte mémoire de Vanier ».

Adopté.

23-CA-047

CONSIDÉRANT le bassin élevé de la population aînée dans le quartier de Vanier;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier à vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès du député de Vanier-Les Rivières, Monsieur Mario Asselin, pour un montant de \$2500 pour le projet « Carte mémoire de Vanier ».

Adopté.

Mme Laveau précise que la soumission totale est de 11,500.00 \$ pour un projet « clé en mains ».

Le document figure en Annexe 2 de ce procès-verbal.

6.4 – Résolution pour un affichage des limites de vitesse

La résolution se lit comme suit:

23-CA-048

CONSIDÉRANT que la vitesse limite dans la rue Chabot est de 40 km/h;

CONSIDÉRANT que la vitesse limite dans les zones scolaire est de 30 km/h;

CONSIDÉRANT que les deux limites font l'objet d'un affichage très rapproché l'un de l'autre sur le même tronçon de la rue Chabot, aux abords de l'école Notre-Dame-du-Canada;

CONSIDÉRANT que cette situation peut prêter à confusion et faire en sorte que les automobilistes ne remarquent pas que la limite de vitesse affichée de 30 km/h;

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

1. Installer des panneaux lumineux indiquant la limite de vitesse de 30 km/h, en permanence;
2. Installer des panneaux lumineux indiquant le passage piéton prioritaire.

Adopté.

6.5 – Nom des rues dans Vanier – Comité mixte

M. Mathieu Forget souhaite la formation d'un comité mixte composé de membres de la Société d'histoire des Rivières, de quelques administrateurs du Conseil de quartier et de Trudel Alliance. Trudel Alliance a choisi de maintenir une communication constante avec la communauté à plusieurs reprises, que ce soit avec les administrateurs du Conseil de quartier ou d'autres intervenants.

Le développement du secteur Fleur-de-Lys permettra la création de quatre nouvelles rues municipales dans le projet et il allait de soi qu'il s'agissait du prolongement des rues existantes. C'était la meilleure façon de s'assurer d'avoir la continuité dans le quartier. Pour des raisons de sécurité publique et pour certaines raisons techniques, il est impossible pour trois des quatre rues de maintenir les noms existants. La quatrième rue est la rue Fleur-de-Lys où il n'y a pas d'enjeu, car il n'y a pas de résidents et qu'elle est située dans la cour de la propriété.

C'est la Commission de toponymie qui proposera des noms de rues. C'est un processus très fermé et pour le public, c'est très difficile d'avoir une ouverture pour des discussions. Aucune proposition formelle n'a été faite, mais nous considérons qu'il y a une démarche à faire avec la communauté. Une rue constitue un élément identitaire fort, autant pour la communauté existante que pour ceux qui vont y résider.

Nous avons pris la décision de rédiger un mémoire basé sur une consultation publique. Outre les parties prenantes, nous désirons obtenir la présence d'un citoyen qui a déjà siégé à la Commission de toponymie. Nous désirons un processus de consultation clair et proposer une banque de noms de rues. Les noms qui n'ont pas reçus un nombre suffisant de vote seront éliminés et le processus devrait être terminé au début de 2024.

Il faut s'assurer de ne pas manquer la fenêtre d'opportunités avec la Ville. L'intention est d'optimiser cette idée qui deviendra une démarche officielle à travers un comité mixte. Nous continuons de travailler avec la communauté pour des noms de rues qui vont résonner pour la population.

M. Jean-Noël Ouisse demande s'il y a une ouverture de la part de la Ville pour accepter des propositions. La Commission de toponymie démontre une belle ouverture pour recevoir notre mémoire, mais en respectant les règles. En même temps, il est difficile d'être contre le fait qu'une communauté se concerta pour proposer des noms de rue, et que la Commission reçoive un mémoire à ce sujet. La Commission a déjà une banque de noms.

M. Jean-Noël Ouisse demande si un sondage pourrait être effectué. M. Forget mentionne qu'il dispose d'un outil consultatif appelé « Cocorico » et ce système est conçu pour que les gens puissent s'exprimer et donner leurs raisons. Il y a un système de codes postaux qui ira par secteur; il sera alors intéressant de voir les opinions qui seront émises d'un secteur à l'autre.

Mme Hélène Langlois et M. Pierre-Marc Doucet sont intéressés à participer à ce comité.

23-CA-049

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier s'engage à participer au Comité mixte

en déléguant Mme Hélène Langlois et M. Pierre-Marc Doucet au Comité pour des noms de rues formé par Trudel Alliance.
Adopté.

6.6 – Appui verdissement

Pour la première année, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que le « Collectif Canopée » est subventionné par la Ville pour planter des arbres sur les territoires non-municipaux. À la suite du rapport « Mon environnement, ma santé » qui met en lumière les problèmes de qualité de l'air dans les quartiers centraux, il y a une pétition envoyée au Maire de la Ville de Québec pour prioriser les secteurs de la Basse-Ville, Limoilou et Vanier, en termes de plantation d'arbres. M. Jean-Noël Ouisse demande si le Conseil de quartier soutient cette pétition. Les Conseils de quartier qui la soutiennent sont les suivants :

- Lairet
- Maizerets
- Vieux-Limoilou
- Vanier

M. Jean-Noël Ouisse s'occupera de signer la pétition au nom du Conseil de quartier de Vanier sur Internet.

23-CA-050

CONSIDÉRANT la problématique de qualité de l'air qui a cours actuellement dans le Vieux-Limoilou et Vanier;

CONSIDÉRANT que dans son rapport *Mon environnement, ma santé*, la Direction régionale de la Santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale indiquait, parmi ses recommandations, qu'il fallait « augmenter les efforts de verdissement et de déminéralisation dans Limoilou-Basse-Ville-Vanier »;

CONSIDÉRANT que dans les présentations publiques de leurs rapports, la DRSP, et le Groupe de travail sur les contaminants atmosphérique (GTCA) ont mentionné l'impact positif des arbres à fort feuillage, des conifères et plus largement du verdissement comme axe de mitigation des impacts de divers polluants dans Vanier;

CONSIDÉRANT que, selon une cartographie préliminaire réalisée par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou et ses partenaires (l'Association forestière des deux rives et Emprises - espaces urbains), c'est facilement de 100 à 200 arbres qui pourraient être plantés en façade ou à l'intérieur de l'emprise de la Ville de Québec dans le Vieux-Limoilou - et cela, excluant les opportunités liées à la déminéralisation;

CONSIDÉRANT que les citoyen.ne.s ne sont pas autorisés à planter par eux-mêmes des arbres à l'intérieur de l'emprise de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec, a publié sur les médias sociaux et sur d'autres outils de communication une invitation aux citoyen.ne.s à demander un arbre chez eux, à l'intérieur de l'emprise municipale, par le biais du service 311;

CONSIDÉRANT que cet appel a été fait à l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de politique actuellement qui mette officiellement en priorité des actions de sensibilisation et de plantation dans les quartiers jugés plus vulnérables et où la plantation d'arbres et le verdissement sont particulièrement urgents;

CONSIDÉRANT que des secteurs, comme Vanier, se distinguent par leur situation relativement à la qualité de l'air tel que mentionné dans les rapports du GTCA et de la DRSP;

CONSIDÉRANT que d'importants efforts de plantation sont en cours à Québec.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSÉ ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier recommande ce qui suit :

1. DEMANDE à la Ville de Québec la mise en place d'une politique afin de prioriser le verdissement dans son emprise au sein de quartiers jugés particulièrement vulnérables dans un contexte de qualité de l'air et d'îlots de chaleur, comme Vanier;
2. SUGGÈRE à la Ville de Québec de mettre des efforts supplémentaires afin de sensibiliser les citoyen.ne.s de ces quartiers, dont Vanier, afin de s'assurer qu'un maximum d'entre eux lèvent la main et demandent la plantation d'un arbre en façade;
3. ESPÈRE qu'un maximum d'arbres seront plantés dans l'emprise municipale cette année et les prochaines années par la Ville de Québec.
4. SUGGÈRE à la Ville de Québec d'intensifier ses pourparlers avec la société d'état Hydro-Québec dans le but d'acquérir les nombreux terrains vacants situés dans le quartier de Vanier afin d'y aménager des espaces verts tout en facilitant la mobilité active.
5. SIGNE la pétition rédigée par le front commun Basse-Ville/Limoilou/Vanier publiée le 10 octobre 2023.
6. Que Jean-Noël Ouissé soit le signataire de cette pétition au nom du Conseil de quartier de Vanier.

Adopté.

Mme Alexandra Mauger annonce qu'il y aura une consultation la semaine prochaine qui s'intitule « Nouvelles normes de plantation et de protection des arbres en milieu urbain ». Il s'agit d'un projet de règlement au niveau de la Ville et ce serait un moment opportun pour soumettre des commentaires.

7. COMITÉS

7.1 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël Ouissé)

M. Jean-Noël Ouissé mentionne qu'aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée ordinaire.

7.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole Laveau)

Mme Laveau mentionne qu'aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée ordinaire.

7.3 – Conseils d'établissement de l'École Sans-Frontière (Nicole), l'École Notre-Dame-du Canada (Nicole Laveau) et l'École secondaire Vanier

Mme Laveau mentionne que l'École Notre-Dame-du Canada est intéressée à déposer un projet sur la sécurité routière. Pour le moment, la direction ne pourrait pas dire si l'École se joindra au projet collectif. La direction peut procéder de son côté pour élaborer leur propre projet concernant la rue Chabot.

7.4 – Projet du Parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe Fortin)

Ce sujet a été traité au point no 3.

7.5 – Projet Aînés (Jacynthe Fortin)

Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'une dernière rencontre a été tenue avec la compagnie MOCOM pour nous présenter une esquisse de la brochure. La carte mémoire prend forme. Il y aura une carte de Vanier avec le nom des rues. La mise en forme est très intéressante et nous avons soumis nos commentaires parce que nous avons beaucoup de contenu. Mme Fortin donne des explications additionnelles aux administrateurs sur le document qu'elle a en main.

Lors d'une prochaine rencontre, nous aurons quelque chose de plus substantiel. Nous voulons un format de poche qui peut se ranger dans un tiroir ou un sac à mains. Nous sommes très satisfaits du travail qui a été fait jusqu'à présent.

7.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël)

Pour l'année 2023, Mme Laveau mentionne qu'une extension a été demandée afin d'exécuter notre projet. Elle entrevoit la possibilité d'obtenir la présentation « grand public » sur les angles morts comme à Val-Bélair. Elle demande si les administrateurs sont intéressés et si la réponse est affirmative, elle connaît une personne qui pourrait se charger d'une bonne partie de l'organisation de cette activité et qui pourrait nous rencontrer lors de la prochaine assemblée ordinaire. L'activité serait prévue au printemps 2024.

Pour 2024, nous pourrions demander une subvention pour cette présentation dans les écoles, laquelle serait financée par le Conseil de quartier.

7.7 – Vanier 2040 (Nicole Laveau)

Mme Laveau propose une rencontre en comité plénier planifiée pour la fin novembre. En collaboration avec le Comité de verdissement, le « Visage de Vanier » et le Comité Logement, nous pourrions élaborer un visage de Vanier. M. André Garon a déjà préparé un document à ce sujet.

Mme Laveau confirmera la date de la rencontre par courriel ainsi que la salle qui sera réservée.

7.8 – Comité élargi sur la mobilité dans le quartier de Vanier (Jean-Noël Ouisse, Pierre-Marc Doucet et Nicole Laveau)

Mme Laveau attend la confirmation pour la réservation de la salle pour le 2 novembre 2023.

7.9 – Verdissement (Pierre-Marc Doucet et André Garon)

Aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée.

7.10 – Logements (Hélène Langlois et André Garon)

Aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée.

8. FONCTIONNEMENT

8.1 – Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2023

23-CA-051

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSÉ, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 septembre 2023 tel que modifié.

ADOPTÉ

8.2 – Trésorerie

Compte tenu de l'absence de M. Mahamadou Sissoko, Mme Laveau ne peut fournir le solde du compte bancaire à jour, mais précise qu'aucun problème n'est anticipé.

8.3 – Paiement des services de secrétariat

23-CA-052

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSÉ ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2023 auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

8.4 – Suivi des demandes à la Ville de Québec

Aucun suivi n'est fait sur les demandes.

9. DIVERS

Aucun sujet n'a été apporté.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 21 H 30.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire

Annexe 1 - Suite de la présentation du Projet Ginko

Le processus consiste à travailler avec les personnes âgées en faisant des consultations. Il n'est pas question ici d'imposer une vision. Il faut demander aux aînés comment ils aimeraient leurs milieux de vie. Il faut aller voir les gens qui habitent aux alentours et il est important que l'endroit soit utile à la communauté.

Quand le processus a été présenté dans le centre d'hébergement, Mme Suzie Cloutier mentionne que ce fut le moment parfait, car nous étions en travaux et nous avons eu des échanges avec le Conseil de quartier et cela faisait quelques années qu'il n'y avait qu'un grand stationnement à Christ-Roi. Vanier est un îlot de chaleur connu. Était-il possible d'examiner cette situation avec le CIUSSS-CN?

Première étape : Avec Mme Nicole Laveau et Mme Jacynthe Fortin, nous avons en tête ce que nous pourrions faire dans le stationnement concernant le verdissement, car celui-ci n'est pas utilisé à pleine capacité.

C'est le résultat de tout cela qui est présenté aux administrateurs du Conseil de quartier ce soir.

Il y a eu des consultations dans le quartier depuis le printemps 2022. Un comité composé de personnes significatives pour regarder ensemble et voir les opportunités. On mentionne les personnes suivantes :

- Mme Nicole Laveau, présidente - Conseil de quartier de Vanier.
- Mme Jacynthe Fortin, administratrice – Conseil de quartier de Vanier.
- Mme Noël – Résidente au domaine du Parc Savard.
- Une personne qui habite au Centre d'hébergement Christ-Roi, et sa fille.
- Des voisins.
- Le Comité Verdi-Vanier de La Ruche Vanier.

La zone visée est le grand stationnement que l'on peut voir de la rue Bernatchez. La première exploration visait à identifier ce qu'on aimait, les opportunités et les contraintes du site par rapport à l'utilisation actuelle. Une consultation plus large pour les résidents et le personnel du centre d'hébergement Christ-Roi a été faite par le biais d'un questionnaire.

Les résultats de ce questionnaire ont démontré ce qu'on voulait voir; on vise la réalisation d'un lieu de détente, de relaxation et de socialisation, de pique-nique, de jardinage, etc. Le premier souhait était d'avoir des arbres et de l'ombre.

Lors d'une autre rencontre, le Comité de projet a fait du dessin et a imaginé comment aménager cet espace. Les participants ont réfléchi sur deux éléments :

- Comment on peut se sentir dans ce milieu, c'est-à-dire des cartes émotionnelles.
- Une carte programmatique, c'est-à-dire les sentiers, les bancs, les arbres, etc.

Concernant la conception d'aménagement et recherche de financement, en relation avec le CIUSSS-CN, nous avons la certitude (99%) que ce qui est présenté à l'assemblée sera réalisé. M. Béland précise que le concept d'aménagement touche l'ensemble du site. Le financement touche les trois zones ci-dessous :

- Zone 1- Le financement est sécurisé ~~et a été fait il y a deux ans~~. On souhaite avoir des arbres à travers le stationnement qui diminueront réellement le problème d'îlot de chaleur le plus possible et contribueront à la gestion des eaux pluviales.
- Zones 2 et 3 : Le financement n'est pas sécurisé, mais il est important d'apporter le concept final au CIUSSS-CN pour l'amener à terme. C'est une partie du site où il est possible de planter des arbres. Des demandes de financement ont été faites, mais aucune réponse n'a été obtenue jusqu'à présent.

Le financement obtenu pour la Zone 1 implique les organismes suivants :

- Nature Québec : Expertise et fonds.
- Ville de Québec : Déminéralisation et verdissement des terrains non-municipaux : 40,000.00 \$
- Fondation du CIUSSS-CN Aînés et innovation sociale.
- M. Mario Asselin, député provincial grâce au fonds discrétionnaire et participation éventuelle de collègues de l'Assemblée nationale : 48,000.00 \$

À la suite d'une question de M. Mathieu Forget, l'ordre de grandeur du projet final est de 600,000.00 \$ approximativement. Il est question des ouvrages de gestion des eaux pluviales, les milieux végétalisés et autres, qui sont nécessaires dans les infrastructures vertes. Nous en sommes présentement à finaliser le contrat avec l'entrepreneur choisi par le système d'appels d'offre. Il peut donc y avoir des changements au montant global.

M. Mathieu Forget demande si la Caisse populaire a été interpellée ainsi que des entreprises privées. La Caisse populaire des Rivières n'a pas été sollicitée pour le moment. Le financement de la phase 1 va très bien. Pour les zones 2 et 3, la Caisse populaire des Rivières pourra être sollicitée.

M. Mathieu Béland explique les différents endroits et aménagement du parc, c'est-à-dire les fleurs, le gazon, etc. Il y a 5 à 6 arbres à grand déploiement, des arbres plus petits avec des arbres fruitiers. On compte 17 à 18 arbres. Le CIUSSS-CN fera l'entretien du site. Les personnes en fauteuil roulant pourront facilement circuler dans les sentiers qui seront assez larges pour que deux fauteuils roulants puissent circuler côte-à-côte.

Sur la rue Bernatchez, il y a trois à quatre marches pour avoir accès à la rue. Ces marches seront remplacées par une rampe d'accès pour permettre la circulation des fauteuils roulants.

M. Mathieu Béland explique les sections colorées qui apparaissent sur le plan :

- Partie rose : Endroits fleuris.
- Partie gazonnée dans un endroit plus ouvert au centre du site.
- Partie jaune : Herbacées.
- Partie vert foncé : Ambiance forestière.
- Partie bleue : Gestion des eaux fluviales, afin que l'eau s'infilte dans le sol.

M. Béland précise qu'il y a des sentiers où des gens en chaise roulante peuvent circuler, avec des tables de pique-nique adaptées, etc.

Dans ce projet, 30 cases de stationnement sont déplacées. On déminéralise environ 350 mètres carrés.

Mme Suzie Cloutier fait remarquer qu'à côté de la chaufferie, à gauche, on voit des lignes de stationnement, mais elles n'existent pas présentement. Elles seront alors lignées et pourront être utilisées par les résidents, les visiteurs et le personnel du CHSLD.

La dimension du parc est de 300 à 400 mètres carrés. Le dépôt à neige sera déplacé vers le haut et s'il y a un surplus de neige, il sera ramassé et déplacé en dehors du site.

M. Mathieu Forget demande quel pourcentage de l'espace fera l'objet d'un verdissement sur le stationnement, et en comparaison avec la cour existante, qu'est-ce que cela représente pour qu'on puisse admirer et apprécier l'ampleur de l'effort. On parle d'une superficie de 1,502 mètres carrés pour les quatre phases. La canopée en compte 25%. Pour les quatre phases, on comptera 65 arbres pour tout le projet. Il y a une perte de 33 espaces de stationnement sur un total de 166 espaces.

M. Pierre-Marc Doucet demande si le parc sera fermé ou ouvert. On souhaite que le parc soit ouvert, sans nécessairement en faire un espace public. L'objectif est d'en faire un espace ouvert pour la communauté, et il n'y aura aucun déneigement l'hiver. Cela permettra aussi d'avoir une vraie communauté afin d'avoir plus de contacts avec le quartier, c'est-à-dire des enfants et des personnes de tout âge.

Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'il s'agit d'un objectif de santé publique et le réchauffement du site avec un grand espace asphalté est phénoménal. La température est vraiment élevée.

Mme Suzie Cloutier mentionne que l'échéance est de finaliser les appels d'offre et souhaite réaliser les travaux avant la période des Fêtes. Il faut déminéraliser et travailler le sol en surface, mettre les clôtures de chantier et au printemps, faire les plantations et créer les sentiers afin que le parc devienne opérationnel le plus tôt possible.

En ce qui concerne la décontamination, 30 centimètres de terre sont enlevés et c'était dans cet endroit où il y avait le plus de contaminants. L'installation d'une toile de géotextile empêchera les contaminants de traverser. Tous les végétaux seront plantés dans de la bonne terre. Il n'est pas dans notre intention de planter des végétaux comestibles. L'important est de s'assurer que les contaminants ne se retrouvent pas dans la nappe phréatique.

En ce qui concerne le type de contaminants, il s'agit de contaminant qu'on s'attend de retrouver sur les terrains situés en milieu urbain. Il n'y a pas de produits pétroliers; donc aucune surprise. S'il y avait des arbres fruitiers, nous aurions affaire à une autre dynamique.

Mme Nicole Laveau demande comment le parc sera nommé. M. Mathieu Béland mentionne qu'il faudrait avoir un atelier avec le Comité de projet et les résidents avant l'inauguration. Il faut également s'assurer que les gens veulent s'approprier cet espace. Ce sujet sera discuté d'ici l'été 2024.

Est-ce que des études ont été faites à différentes périodes de l'année, advenant que le stationnement soit plein. Premièrement, nous avons pris des photographies à l'aide de GoogleMap sur différentes années. Deuxièmement, nous avons recueilli des observations des voisins. On sait qu'il y a de nouveaux services qui ont amené plus de personnel dans les dernières années. Il y a le plan de mobilité du CIUSSS-CN. Troisièmement, les besoins de stationnement n'ont pas été affectés dans la phase 1. Le CIUSSS-CN devra s'assurer de travailler sur son plan de mobilité pour les prochaines phases.

Mme Hélène Langlois précise que des problèmes pour le stationnement sont anticipés. La perte de stationnement peut amener le personnel à stationner ailleurs dans les rues. Ceci peut causer des problèmes avec les résidents. Aussi, il est important d'inciter les gens à rester au travail. Il faut aussi se méfier des rassemblements de gens qui ne sont pas toujours désirables.

La phase de déminéralisation se fera à la fin de novembre.

M. Mathieu Béland transmettra la présentation afin qu'elle soit disponible sur le site Internet du Conseil de quartier.

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA VILLE DE QUÉBEC
dans le cadre des Projets d’initiative

Objectifs

Nous comptons rejoindre environ 4500 personnes aînées (le 1/3 environ de la population) du quartier de Vanier.

La distribution sera faite à toutes les portes résidentielles, soit environ 11,000 portes, parce que nous ne pouvons pas savoir exactement où ces personnes aînées habitent, outre les habitats spécifiques tels les RPA.

Notre projet consiste en la production d’un outil informatif avec différents repères facilitant la vie quotidienne des aînés.

L’impact escompté de notre projet : Que les aînés soient mieux informés des ressources actuelles et disponibles dans le quartier, favorisant une connaissance aisée du territoire, une meilleure utilisation de ses ressources ainsi qu’une plus grande appartenance à leur milieu.

Description

***La phase 1** consiste en la production d’une Carte-Mémoire pour les aînés du quartier de Vanier sous forme de dépliant, incluant une carte géographique, avec 6 volets descriptifs, soit :*

- *Territoire - géographie et ses limites*
- *Histoire*
- *Population*
- *Services (transport, santé, alimentation, services communautaires, références de services téléphoniques)*
- *Loisirs (culture, nature, sports, divers)*
- *Participation citoyenne (lien avec le Conseil de quartier).*

*Nous prévoyons également **une phase 2**, au cours de 2024, qui consistera en la valorisation des aînés. Cela se fera particulièrement sous forme de rencontres de sensibilisation dans leurs milieux d’habitat spécifiques par les membres du comité organisateur relevant du Conseil de quartier de Vanier. Une forme innovatrice de maillage citoyen avec le Conseil de quartier de Vanier pourra ainsi se configurer et se réaliser vers une plus grande inclusion sociale.*

Impacts sur le groupe social ciblé

Notre projet et outil (carte-mémoire) pourra contrer certains effets négatifs de la marginalisation sociale reconnue chez les aînés.

Notre outil devient un moyen privilégié pour établir un contact et les rejoindre en pleine reconnaissance citoyenne. Les retombées du projet sont strictement de nature sociale.

Sortir les aînés de leur isolement social favorisera leur participation citoyenne dans leurs milieux de vie.

Une carte de ressources s'adressant aux familles, incluant les nouveaux arrivants, a déjà été produite mais non seulement elle n'est plus à jour mais l'objectif différait quelque peu.

Aucun emploi créé mis à part de la production infographique par une firme privée, y compris la distribution par Postes Canada.

Ce projet prend tout son sens dans la finalité de prise en compte des personnes aînées qui ont contribué à la construction de la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Résultats attendus

La distribution élargie à toutes les portes résidentielles du quartier de la Carte-Mémoire permettra de rejoindre des personnes autres que le groupe-cible privilégié. Le bénéfice augmenté est de rejoindre le maximum de personnes qui pourront également diffuser ces informations aux membres de leurs familles, devenant à leur tour des multiplicateurs d'information.

En bout de ligne, une qualité supérieure du « vivre ensemble » s'en trouvera ajoutée.

Calendrier des réalisations

Juin à décembre 2022	recherche et analyse de données statistiques sur la démographie dans notre quartier avec les données de Statistiques Canada de 2021;
Janvier à mars 2023	élaboration d'un concept pour rassembler toute l'information pertinente;
Avril à juin 2023	recherche d'informations et classement des données en vue d'un support matériel tel un dépliant ou brochure;
Juillet à décembre 2023	recherche d'un fournisseur professionnel pour la réalisation de notre idée; élaboration d'un budget et recherche de partenariat pour le financement du projet;
Janvier à mai 2024	Production et distribution du dépliant;
Automne 2024	En phase 2, prendre contact avec les personnes aînées par des visites dans les RPA pour présenter et échanger avec elles sur le contenu et la finalité du projet et ses suites potentielles.

Sources de financement :

Ville de Québec (projet d'initiative aux conseils de quartier)	\$4,000
Caisse Desjardins Des Rivières	\$5,000
Député Mario Asselin et autres sources gouvernementales	\$2,500
TOTAL :	<u>\$11,500.</u>

Prévision des dépenses (clé en main):

Design graphique par MOCOM (mise en page et corrections)	\$2,320
Coordination du projet	665
Direction de la création	800
Ciblage postal	100
Préparation pour publipostage	435
Production et impression de 12,150 copies	\$2,450
Frais postaux (incluant le ciblage et publipostage)	<u>\$2,072</u>
SOUS-TOTAL :	<u>\$8,842</u>
TPS 5%	442
TVQ 9.975%	882
Imprévues et/ou ajustements de coûts	<u>\$1,334</u>
TOTAL :	<u>\$11,500 .</u>

Le comité organisateur est formé par Gemma Drouin, Jacynthe Fortin et Nicole Laveau.

Note : Le solde bancaire peut sembler élever mais il inclut un montant de \$3000 reçu en 2023 pour réaliser un projet dans le cadre de projets sur la sécurité routière. J'ai une entente avec la Ville pour que la réalisation se fasse en 2024.